
Assemblée communale du 16 janvier 2023

Présidence : Monsieur Cédric Péclard, Syndic

Scrutateur : Monsieur André Yerly

Présents : 23 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mesdames Heidi Aregger, Jacqueline Baudin, Rosa Imfeld et Angélique Thürler
Messieurs Dominique Chappuis, Clément Leu, Pierre Mändly, André Michel et Jérôme Volery

A 20h00, Monsieur le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 1 du 6 janvier 2023, par avis sur le site internet de la commune, par affichage au pilier public et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2022
2. Adoption des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)
3. Adoption de la révision totale des statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye (RSSBF)
4. Divers

Les documents relatifs aux points 1, 2 et 3 ne seront pas lus intégralement étant joints à la convocation.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2022

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2022 est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)

Conformément à la loi du 26 mars 2021 sur la défense incendie et les secours (LDIS), les communes ont l'obligation de se constituer en association de communes pour organiser et mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours pour les territoires couverts par leur bataillon. Le périmètre d'une association de communes doit grouper 30'000 habitants au moins ou un district.

Le district de la Broye a opté pour une mise en œuvre au niveau du district. Le début des travaux de mise en œuvre de cette nouvelle association a débuté en mars 2019.

L'assemblée des communes membres de cette nouvelle association a adopté à l'unanimité les statuts le 1^{er} juin 2022.

Les statuts de cette nouvelle association, qui sera mise en place le 1^{er} janvier 2023, nécessitent l'approbation de l'assemblée communale au sens de l'article 10a al. 1 let. f de la Loi sur les communes.

Monsieur Elian Volery se renseigne sur la manière dont seront traités les personnes âgées entre 46 et 50 ans en matière de taxe du moment qu'elles seront astreintes à l'obligation de servir jusqu'à l'âge 50 ans alors qu'auparavant elles étaient astreintes jusqu'à l'âge de 45 ans.

Monsieur le Président répond que, malgré le fait que ce sujet ait porté à discussion lors de l'élaboration des statuts, les personnes astreintes devront s'acquitter de la taxe jusqu'à l'âge de 50 ans comme fixé dans les statuts. Il signale par contre que la taxe va diminuer de CHF 150 à CHF 100.

Monsieur Alain Klaus se demande quel impact financier auront ces nouveaux statuts sur le budget communal.

Monsieur le Président répond que les coûts à charge de la commune seront semblables à ceux que la commune a actuellement à sa charge dans le cadre du CSPI Les Verdières.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée adopte, à l'unanimité, les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye).

3. Adoption de la révision totale des statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye (RSSBF)

Monsieur le Président présente brièvement les différentes entités du Réseau Santé Social de la Broye fribourgeoise (RSSBF) qui est chapeauté par l'Association des communes pour l'organisation médico-social du district de la Broye (EMS, Foyer de jour, Service d'aide et de soins à domicile, Service social de la Broye et Service officiel des curatelles).

Cette révision totale contient les modifications nécessaires pour l'harmonisation des statuts avec les nouvelles législations cantonales, notamment en termes de santé, de politique en faveur des séniors et en matière financière. Elle permet également de déterminer la gouvernance de l'association et de préciser les rôles et missions des nouveaux organes, tels que la commission financière et la commission consultative.

Ces modifications statutaires ont été adoptées par l'assemblée des délégués du 16 novembre 2022. Comme elles sont jugées essentielles au sens de l'article 113 al. 1 de la Loi sur les communes (LCo), elles doivent être soumises aux communes membres pour acceptation.

Monsieur Vincent Schmid se renseigne sur l'existence d'une collaboration intercantonale avec le canton de Vaud dans le cadre des activités du RSSBF.

Monsieur le Président indique qu'une réflexion a été faite du côté des communes de la Broye fribourgeoise mais que le canton de Vaud n'est pas très enclin à aller de l'avant dans ce dossier. Il indique que le système vaudois est très différent à ce niveau. Quelques collaborations existent toutefois à l'échelon des EMS et des soins à domicile.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée adopte, à l'unanimité, la révision totale des statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye (RSSBF).

4. Divers

Monsieur le Président ouvre la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Monsieur Rolf Fehlmann revient sur le dossier du projet routier de Granges-de-Vesin soulevé lors de la dernière assemblée (remise en état de la chaussée à l'entrée du village de Granges-de-Vesin et amélioration de la sécurité piétonne). Il souhaite que le Conseil communal entreprenne rapidement les démarches nécessaires à sa réalisation car cela fait des années qu'on en parle et que rien n'a été fait. Il ne comprend pas pourquoi il est investi de l'argent dans la réfection de chemins agricoles alors qu'il serait plus utile d'investir dans des projets routiers sécuritaires.

Monsieur le Président indique qu'un projet d'aménagement routier pour le village de Granges-de-Vesin a été déposé auprès du canton pour préavis et qu'il peut être consulté. S'agissant du dossier de réfection des chemins agricoles, le projet a été lancé dans le but de pouvoir bénéficier des subventions fédérales et cantonales car celles-ci risquent à futur de ne plus être distribuées lors de projet similaire.

Monsieur Alain Klaus s'interroge sur la situation du bâtiment en ruine situé dans le centre du village de Granges-de-Vesin (dangerosité des lieux).

Monsieur le Président indique que la commune est intervenue à ce sujet mais la procédure est compliquée du moment que le propriétaire des lieux est dépendant de la Justice de paix et que celle-ci n'a pas le budget à disposition pour ce genre de travaux. Il ajoute qu'un projet immobilier est en cours sur la parcelle concernée par ce bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président informe que la prochaine assemblée communale aura lieu le mardi 30 mai 2023 au lieu du mardi 23 mai 2023 comme annoncé précédemment.

Il remercie les citoyennes et citoyens présents et lève l'assemblée à 20h30.

Le Président

Le secrétaire

C. Péclard

D. Fasel